































































































































M. Luc Feret, directeur territorial adjoint ;  
M. Olivier Matrat, chef du service exploitation maintenance environnement ;  
M. Rémi Duribreux, adjoint au chef du service exploitation maintenance environnement ;  
M. Guy Arzul, chef du service développement de la voie d'eau ;  
Mme Cécile Rousseau, adjointe au chef du service développement de la voie d'eau ;  
Mme Sandrine Brochet-Gallin, secrétaire générale ;  
M. Eric Kabeya, adjoint à la secrétaire générale ;  
M. Mathieu Bourseau, chargé de mission sécurité défense ;  
Mme Laura Abbacci-Carrere, cheffe de l'unité exploitation gestion de trafic ;  
M. Valentin Collot, adjoint au chef de l'unité exploitation gestion de trafic chef de projet téléconduite ;  
M. Patrick Fily, chef de l'UTI Escaut Saint-Quentin ;  
M. Patrice Meniszez, adjoint au chef de l'UTI Escaut Saint-Quentin ;  
M. Christophe Germain, chef de l'antenne de Cambrai ;  
M. Philippe Sculier, responsable de l'antenne de Berlaimont ;  
M. Lionel Lombardo, chef de l'UTI Deûle Scarpe ;  
M. Pascal Lenoir, adjoint au chef de l'UTI Deûle Scarpe ;  
M. Ali Mezdour, cheffe de l'antenne de Lille ;  
M. Régis Wallyn, chef de l'UTI Flandres Lys ;  
M. Fédéric Potisek, chef de l'antenne de Dunkerque ;  
M. Yves Bachelet, adjoint au chef de l'UTI Flandres Lys ;  
M. Eric Berta, chargé de projet à la cellule informatique ;  
Mme Karine Chuquet, cheffe de l'unité expertise systèmes automatisés, gestion de l'eau ;  
M. Jean-Michel Fourmaintraux, responsable de l'unité gestion hydraulique ;  
M. Vincent Mordacq, chargé d'études à la cellule gestion hydraulique ;  
Mme Thiphaine Lason, chargée d'études hydrauliques.

### **Article 3**

La décision du 5 novembre 2020 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France à Mme Marie-Céline Masson, directrice territoriale Nord-Pas-de-Calais, en matière de chômages est abrogée.

### **Article 4**

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 16 avril 2021

Le directeur général

Signé  
Thierry Guimbaud